

Prévoir Asset Management (AM) Charte ESG

Présentation de Prévoir AM

Agréé en 1999, **Prévoir AM** est la filiale de gestion d'actifs du groupe **Prévoir**, acteur majeur de l'assurance de personnes depuis 1910. Que ce soit au travers de son actionnariat majoritairement familial depuis sa création ou des produits de prévoyance qu'il distribue, le groupe Prévoir a toujours placé les enjeux de durabilité et de protection au cœur de sa démarche d'entreprise.

Prévoir AM gère près de 4 milliards d'euros d'actifs, répartis entre des **Mandats** et **4 OPCVM actions**. En tant que spécialiste du *stock picking*, la philosophie d'investissement de Prévoir AM repose sur la sélection rigoureuse d'entreprises partageant certaines caractéristiques du groupe Prévoir : détention par des actionnaires stables, création de valeur à long terme et ouverture au monde.

Investisseur de long terme, Prévoir AM a une stratégie d'investissement basée sur un engagement durable auprès des émetteurs. Filiale d'un groupe familial, Prévoir AM porte de fortes valeurs entrepreneuriales. Le profil des investissements est orienté sur des valeurs de croissance et de qualité.

Investisseur responsable, Prévoir AM a pleinement conscience de l'importance croissante des préoccupations environnementales et sociales. Cela se traduit notamment par des attentes et exigences accrues de l'ensemble des parties prenantes (investisseurs, collaborateurs et entreprises investies) quant à la prise en compte des enjeux de durabilité dans ses décisions d'investissement.

C'est en s'appuyant sur ses fondamentaux d'investisseur responsable et de long terme que Prévoir AM entend poursuivre son développement. Prévoir AM est convaincu que la prise en compte de critères ESG pertinents dans ses décisions d'investissements contribuera à l'amélioration de ses performances. Pour cela elle a formalisé l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) qui sont indissociables de sa philosophie d'investissement.

Doté d'un fort esprit entrepreneurial, Prévoir AM s'engage activement auprès des entreprises investies. C'est la raison pour laquelle la société place le dialogue avec les entreprises et leur direction au cœur de sa démarche d'investisseur responsable.

Les objectifs de Prévoir AM

Prévoir AM a décidé de formaliser sa démarche d'investisseur responsable afin de sélectionner et d'accompagner à long terme des entreprises pérennes et créatrices de valeur.

La présente charte ESG vient réaffirmer la philosophie d'investissement de Prévoir AM mais également formaliser des engagements supplémentaires pris par Prévoir AM en matière d'analyse extra-financière.

Ces engagements et leur formulation s'inscrivent dans une dynamique vertueuse qui se nourrit de l'augmentation de l'expertise de l'entreprise et de ses collaborateurs dans le domaine de l'investissement responsable.

Les grands principes de la démarche ESG de Prévoir AM

La démarche responsable de Prévoir AM s'articule autour de trois principaux axes : l'exclusion, l'intégration de facteurs ESG dans le processus d'investissement et le dialogue avec les émetteurs.

a) Politique d'exclusion de Prévoir AM

Dans le cadre de sa démarche d'investisseur responsable, Prévoir AM a élaboré une politique d'exclusion. Cette dernière se compose de trois types d'exclusions : des exclusions sectorielles, des exclusions normatives et des exclusions réalisées sur la base de controverses identifiées.

- Exclusions sectorielles : Prévoir AM s'engage à exclure de son périmètre d'investissement les entreprises qui œuvrent dans les secteurs suivants :
 - L'exploitation et la production de Charbon, si ces activités dépassent 25% du chiffre d'affaires ;
 - La production, l'utilisation, le stockage, la maintenance ou le financement d'armes controversées telles que définies dans les conventions d'Ottawa et d'Oslo (bombes à sous-munitions et mines anti-personnel) ;
 - La production et la commercialisation de tabac.
- Exclusions normatives : Prévoir AM est attentif à ne pas investir dans des entreprises ne respectant pas les principes promus par les principales normes internationales, telles que le Pacte Mondial des Nations Unies. Ainsi, sont exclues les sociétés coupables :
 - De violations graves des droits humains, notamment en zone de guerre ou de conflit ;
 - De dommages environnementaux graves ;
 - De violations des normes éthiques fondamentales ou encore de cas sévères de corruption.
- Exclusions liées aux controverses : La politique d'exclusion sectorielle est complétée par une revue de controverses, à savoir la revue de « tout incident impliquant un acteur public ou privé, sur des éléments financiers ou extra-financiers, tel qu'une fraude, une condamnation, un litige, un scandale rapporté par la presse, les syndicats et/ou les ONG ».

Dans ce cadre, les gérants de Prévoir AM ont la responsabilité de suivre les controverses majeures auxquelles font face les entreprises en portefeuille ou en processus d'investissement. Ce suivi est encadré par une politique de gestion des controverses.

En ce qui concerne les mandats qui lui sont confiés par le groupe Prévoir, ces controverses font l'objet d'une revue par le Comité Controverses, qui valide l'exclusion ou la conservation de l'entreprise au sein des portefeuilles. Ce comité a été mis en place en 2020 et se compose des membres listés ci-dessous :

- La présidente de Prévoir AM ;
- Le directeur financier du groupe Prévoir ;
- Le responsable Risk management ;
- Les gérants des fonds Actions et Obligations.

b) La démarche d'engagement de Prévoir AM

En tant que partenaire stratégique de long terme, Prévoir AM a vocation à accompagner dans la durée les entreprises en portefeuille. Pour ce faire, la société a mis en place une démarche d'engagement reposant sur deux piliers : une politique de vote en Assemblée Générale et une politique de dialogue actionnarial.

- Politique de vote en Assemblée Générale : Prévoir AM a formalisé une politique de vote qui vient détailler les modalités et les cas d'exercice des droits de vote. Cette politique est complétée par les recommandations de résolutions en Assemblée Générale émises par Proxinvest.
- Politique de dialogue actionnarial : Doté d'un esprit entrepreneurial, Prévoir AM accorde une place importante au dialogue avec les entreprises investies et entend entretenir une relation privilégiée avec leurs directions. Ainsi, les gérants de Prévoir AM rencontrent-ils régulièrement les entreprises afin d'aborder non seulement les aspects stratégiques et financiers, mais aussi les enjeux ESG identifiés comme matériels pour l'entreprise.
Prévoir AM a formalisé une politique de dialogue actionnarial qui précise le cadre et les modalités de dialogue avec les émetteurs.

c) L'intégration de facteurs ESG dans le processus d'investissement de Prévoir AM

Prévoir AM évalue tous les ans le degré de maturité ESG des portefeuilles des mandats sous gestion. Un audit ESG est réalisé depuis trois ans par des prestataires ESG. L'analyse effectuée vise à établir une évaluation des entreprises en portefeuille au regard des enjeux ESG identifiés comme matériels et à mesurer une température des portefeuilles.

Dans le cadre du renforcement de sa démarche ESG, Prévoir AM a aussi commencé à prendre en compte les enjeux de durabilité dans ses OPCVM. Cela s'effectue par la mise en place d'un système d'évaluation ESG et d'intégration de ces résultats dans la sélection de titres investis dans les OPVCM relevant de l'article 8 SFDR gérés par Prévoir AM.

L'intégration de facteurs ESG répond à un double objectif :

- **Préserver les valeurs du groupe Prévoir** en sélectionnant des critères ESG qui lui correspondent et permettent d'ajouter un filtre de qualité ESG au profil entrepreneur, qualité et croissance qui est le cœur de sa stratégie d'investissement.
- **Intégrer ce filtre ESG dans ses choix d'investissement afin d'identifier et de privilégier les meilleurs profils ESG** au sein de son univers d'investissement.

Les détails de cette méthode d'évaluation sont disponibles dans la politique d'intégration ESG.

La Démarche responsable interne de Prévoir AM

La démarche responsable de Prévoir AM a aussi pour objectif de mobiliser l'entreprise, sa gouvernance, son management et ses collaborateurs sur les enjeux ESG.

Prévoir AM est convaincu que sa démarche d'investisseur responsable doit être accompagnée d'une démarche interne et d'une gouvernance solide en matière de responsabilité. Afin de respecter cette exigence, Prévoir AM applique la politique RSE du groupe Prévoir à ses propres activités.

La présente Charte ESG est signée par l'ensemble des collaborateurs et dirigeants de la société qui auront pour mission d'appliquer et d'animer la démarche ESG. Les équipes de Prévoir AM sont intégrées aux efforts de structuration et de renforcement de la gouvernance qui accompagnent le développement de la démarche ESG de la société. Pour cela, des formations sur l'ESG et le contexte réglementaire sont régulièrement délivrées aux équipes qui disposent également du soutien de consultants spécialisés.

Afin d'intégrer pleinement les enjeux ESG dans sa gestion et dans le but de faire progresser sa démarche d'investisseur responsable, Prévoir AM s'est en outre doté d'un référent ESG dont la mission est de faire remonter et d'inscrire les sujets ESG dans les réunions de gestion.

Le référent ESG travaille en étroite collaboration avec les analystes et les gérants de Prévoir AM afin d'assister les équipes dans la montée en puissance de leurs compétences ESG. L'expertise de l'équipe de gestion en matière d'ESG est l'objet d'une attention particulière, deux gérants ont passé la certification CESGA (Certified ESG Analyst) de la SFAF (Société Française des Analystes Financiers).

L'intégration de la démarche ESG au sein des équipes de Prévoir AM se traduit également par l'implication du *middle office* qui participe activement au contrôle du respect des décisions d'exclusions et à la sensibilisation des équipes sur les enjeux ESG.